

# Comité d'Établissement du 31 août 2017

## Situation production

3947 moteurs ont été expédiés en juillet et 820 en août, soit 27115 moteurs en progressif à fin août.

Nous enregistrons 303 moteurs incomplets en juillet 2017 imputation fournisseurs.

La demande client est de 3710 moteurs sur septembre pour un programme de production de 3975 moteurs.

Actuellement 33 personnes travaillent en nuit fixe au montage.

Type	Cadence journalière septembre 2017			
	S 36	S 37	S 38	S 39
C 8 – C9	25	25	14	14
C 10-C11-C13-C13€6	168	168	183	183
C13 Bi-stadio et C16	12	12	8	8
Total	205	205	205	205

42 contrats intérimaires ont été reconduits jusqu'à la fin de la semaine 42 afin d'assurer la production, la prise de congés du personnel présent en août et les remplacements maladie, répartis comme suit :

- Montage : 22
- Usinage : 12
- Logistique : 5
- PTS : 1
- Médical : 1
- Maintenance : 1

**Les prévisions de production pour le dernier trimestre laissent apparaître un volume inférieur à notre capacité productive, ce qui engendrerait 8,5 jours d'activité partielle programmés ainsi :**

- Semaine 44 : 30 - 31 octobre et 2 – 3 novembre
- Semaine 48 : 27 – 28 – 29 - 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre

A ce jour, la ligne des culasses n'est pas concernée par l'activité partielle semaine 44.

Un C.E. extraordinaire sera convoqué prochainement pour présenter les solutions mises en place pour diminuer les jours d'activité partielle, 10 jours prévus initialement.

## Informations Direction

- **Résultats Qualité** : sur nos 6 clients principaux qui sont pris en considération dans l'indicateur qualité de l'accord d'intéressement, des problèmes qualité sont à déplorer avec CLAAS.
- **Absentéisme** : le taux d'absentéisme du mois de juillet s'élève à 3,96 %, le progressif s'élève à 3,22 % à fin juillet, pour un objectif à 3%.
- **Travaux mois d'août** : Tous les travaux programmés ont été réalisés, sauf ceux prévus sur la Famar 20 de la ligne des bielles et sur la Landis 3 des arbres à cames.
- **Dématérialisation du bulletin de paie** : Depuis 2009, dans un souci de simplification, une loi permet de dématérialiser les bulletins de paie en proposant la mise en œuvre d'un coffre-fort numérique géré par Digiposte (La Poste). La règle est le format électronique, le salarié devra notifier son désaccord s'il veut conserver le bulletin papier. Chaque salarié aura un accès personnel à son compte, et disposera à vie de ses bulletins de paie (note de service à venir dans les panneaux Direction).

Septembre 2017 : Communication à l'ensemble des salariés jointe au bulletin de paie du mois de septembre. Le salarié aura 30 jours pour notifier son refus.

Octobre 2017 : Test sur un échantillon

Novembre 2017 : Lancement du bulletin dématérialisé pour l'ensemble des salariés qui n'auront pas formulé leur désaccord.

- **Audit WCM** : Les dates initialement prévues (18-19-20 septembre) ne sont à ce jour ni confirmées ni annulées.